



Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 24 avril 2023, à 14 h.

RENOUVELLEMENT DE MANDAT DU VICE-RECTEUR À LA RECHERCHE ET AU DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT les articles 39 et 42 de la Loi sur l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT les articles 1 et 2.2 du Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 6 du Règlement général 6 « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'annexe 6-A « Protocole des cadres supérieurs » du Règlement général 6 de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT les articles 43, 47 et 71(2)b)iii) du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT la Procédure de nomination du vice-recteur à la recherche et au développement;

CONSIDÉRANT la nomination de Sébastien Charles à titre de vice-recteur à la recherche et au développement pour un mandat de cinq (5) ans se terminant le 24 septembre 2023 (2018-CA655-02.02-R7144, 24 septembre 2018);

CONSIDÉRANT que Sébastien Charles sollicite un renouvellement de mandat;

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le conseil d'administration relativement à la constitution du comité de sélection (2023-CA702-04.02.03-R7839, 30 janvier 2023);

CONSIDÉRANT l'avis favorable exprimé par les personnes et associations consultées dans le cadre du processus de consultation électronique prévue à la procédure précitée;

CONSIDÉRANT la qualité de la prestation de travail réalisée par le vice-recteur, et plus spécialement la performance en recherche de l'Université corrélée à sa prise en charge du Vice-rectorat à la recherche et au développement;

CONSIDÉRANT l'avis favorable unanime du comité de sélection au recteur à l'effet de renouveler le mandat du vice-recteur à la recherche et au développement;

CONSIDÉRANT la recommandation du recteur;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des études sur la recommandation du recteur relativement au renouvellement du mandat de Sébastien Charles, au poste de vice-recteur à la recherche et au développement (2023-CE645-04.02.01-R6172, 11 avril 2023);

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU de renouveler le mandat de Sébastien Charles, au poste de vice-recteur à la recherche et au développement de l'Université du Québec à Trois-Rivières, pour un mandat de cinq (5) ans débutant le 25 septembre 2023 et se terminant le 24 septembre 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

M^e Éric Hamelin
Secrétaire général